

COMMUNE
DE MEYRARGUES

Séance du Jeudi 28 avril 2026
à 19h30



Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	26

Secrétaire de séance :		Gilles HAMHAMI-HAUTOT.
Conseillers municipaux présents :	23	Fabrice POUSSARDIN, Jean-Michel MOREAU, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Eric GIANNERINI, Fabienne MALYSZKO, Stéphanie LATOUR, Frédéric ORSINI, Sandrine HALBEDEL, Aurélie SANCHEZ, Gilles DURAND, Béatrice MICHEL, Richard ALEXANDRE, Frédéric BLANC, Marie-Chantal MANÈRA, Maeva CAILLAT, Gilles HAMHAMI-HAUTOT, Régine LE CROM, Sabrina SMATI, Michel WAGNER, Alexia LUCIANI, Tanguy LE COINTRE, Christian SALQUE, Florence GUILLEMANT.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	3	Mireille JOUVE (à Béatrice MICHEL), Pierre BERTRAND (à Gilles DURAND), Gilbert BOUGI (à Sabrina SMATI).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	1	Louis BURLE.

Délibération n° D2026-33FS

Objet : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
EXERCICE 2026 – AFFECTATION DU
RESULTAT 2025.

Exposé des motifs :

Le virement à la section d'investissement ou autofinancement inscrit au budget primitif et complété ou non lors du budget supplémentaire et des décisions modificatives, n'est pas réalisé budgétairement dans l'exercice en cours mais voté, sous le vocable « réserves », après l'approbation du compte financier unique (CFU) et constatation du résultat.

Il est rappelé que le CFU 2025 pour ce budget présente, en sections de fonctionnement et d'investissement et après reprise des résultats constatés en 2024, le résultat de clôture suivant :

BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTAT DE CLÔTURE - EXERCICE 2025						
	Résultat de clôture exercice 2024	Part excédent Fonctionnement 2024 affecté en Investissement BP 2025 (cf 1068)	Résultat exercice 2025			Résultat de clôture exercice 2025
			Dépenses	Recettes	Total	
FONCTIONNEMENT (cf002)	170 536,82 €	100 000,00 €	4 060 125,90 €	4 355 183,95 €	295 058,05 €	365 594,87 €
INVESTISSEMENT (cf001)	1 261 797,06 €		1 715 288,30 €	1 502 313,47 €	-212 974,83 €	1 048 822,23 €
TOTAL SECTIONS	1 432 333,88 €	100 000,00 €	5 775 414,20 €	5 857 497,42 €	82 083,22 €	1 414 417,10 €

L'équilibre de la section d'Investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des **restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'Investissement** qui s'élèvent à :

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20260426-02026_33FS-

Restes à réaliser Investissement 2025	
RAR Dépenses	255 617,68 €
RAR Recettes	1 480 362,06 €
Solde = RAR R I - RAR D I	1 224 744,38 €

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R. 1612-52 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal au titre de la délibération n° D2026-09FS du 10 mars 2026 ;

Vu le CFU 2025 du budget principal de la commune approuvé par délibération n°D2026-27FS en date du 28 avril 2026 ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2026		
Excédent F 2025	Part excédent F affecté en I R 1068 :	100 000,00 €
	Part excédent F affecté en F R 002 :	265 594,87 €
365 594,87 €	Excédent I reporté en I R 001 :	1 048 822,23 €

Article 2 : DIRE que Monsieur le Maire transmettra la présente à :

- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône au titre du contrôle de légalité,
- Monsieur le chef du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence, en tant que pièce justificative.

Pour (présents et pouvoirs)	19	M. POUSSARDIN Fabrice M. MOREAU Jean-Michel Mme ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel M. GIANNERINI Éric Mme MALYSZKO Fabienne Mme LATOUR Stéphanie M. ORSINI Frédéric Mme HALBEDEL Sandrine Mme SANCHEZ Aurélie M. DURAND Gilles Mme MICHEL Béatrice M. ALEXANDRE Richard Mme JOUVE Mireille M. BLANC Frédéric Mme MANERA Marie-Chantal M. BERTRAND Pierre Mme CAILLAT Maeva M. HAMHAMI-HAUTOT Gilles Mme LE CROM Régine
Contre (présents et pouvoirs)	5	M. BOUGI Gilbert Mme SMATI Sabrina M. WAGNER Michel Mme LUCIANI Alexia M. LE COINTRE Tanguy
Abstentions (présents et pouvoirs)	2	M. SALQUE Christian Mme GUILLEMANT Florence

Le Secrétaire de séance
Gilles HAMHAMI-HAUTOT




Le Maire
Fabrice POUSSARDIN



présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

11 Juin 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com